



COMPTE RENDU DE MANDAT SUITE A L'AUDIENCE INTERSYNDICALE AVEC LE RECTEUR DU 27 OCTOBRE 2020

Cette audience, à l'initiative de Monsieur le Recteur portait sur la situation pour la rentrée du 2 novembre dans l'académie.

Étaient présents Monsieur le Recteur et Monsieur le Secrétaire général du Rectorat.

La délégation de la FNEC FP FO était constituée d'Annick Camalet (représentante de la fédération au CHSCTA, SNUDI), Sandra Marques (SNFOIEN) et Christian Robert (représentant de la fédération en CTA)

Étaient aussi représentés la FSU ainsi que la CFTD, l'UNSA était absente

Après nous avoir remercié de participer à cet échange le Recteur nous a informé que le ministre travaille sur une reprise le 2 novembre à priori en 3 temps :

- un premier temps d'échange entre les personnels
- un deuxième temps d'échange avec les élèves
- pour finir un temps de recueillement

Il nous précise qu'une réunion des recteurs doit avoir lieu jeudi et qu'il espère obtenir au plus vite des informations supplémentaires. Il indique aussi qu'il réunit demain mercredi les représentants des chefs d'établissement.

La délégation de la FNEC FP FO a tout d'abord fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Recteur, tous les personnels de l'Éducation nationale dans notre académie, comme dans l'ensemble du pays sont sous le choc suite à l'assassinat odieux de notre collègue Samuel Paty. Tous nous avons entendu le gouvernement déclarer, par la voix de Jean Castex et de Jean-Michel Blanquer, être « aux côtés » de personnels « choyés » pour les « protéger ». Mais notre émotion pourrait laisser rapidement place à la colère.

L'émotion pourrait laisser place à la colère car si les belles déclarations sont une chose, les actes en sont une autre, aujourd'hui ce sont des actes que l'ensemble des collègues attendent.

Si le gouvernement veut véritablement soutenir les enseignants il est nécessaire qu'il leur donne les moyens d'accomplir la mission qui leur est confiée, il est donc nécessaire d'annoncer sur le champ que les suppressions de postes envisagées pour la rentrée 2021 sont annulées et qu'au contraire des postes d'enseignants mais aussi d'infirmiers, d'administratifs, d'AED, de CPE, de PsyEN, de personnels de direction, d'assistants sociaux sont créés puisque l'éducation redevient une priorité.

Il est aussi nécessaire d'annoncer que les CHSCT vont être maintenus et non supprimés et que tous les moyens seront mis en œuvre pour que les représentants des personnels dans ces instances puissent accomplir leur mandat et en particulier pouvoir étudier les registres santé et sécurité au travail et mener des enquêtes dans le cadre prévu par la réglementation.

Il est aussi nécessaire de recruter d'urgence les médecins de prévention, les médecins scolaires dont les personnels et les élèves ont besoin.

Il est aussi nécessaire de répondre aux légitimes revendications salariales des personnels de l'EN

qui ont vu leur pouvoir d'achat amputé de 20 % depuis 2000. Notre fédération, avec la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière revendique l'augmentation immédiate de 49 points d'indice sans contrepartie comme l'ont obtenu les personnels hospitaliers et l'ouverture immédiate de négociations pour une augmentation de la valeur du point d'indice permettant de rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

Vous nous consultez aujourd'hui à propos de l'organisation de la rentrée des classes le 2 novembre. Tout ce que nous pouvons vous dire c'est qu'un cadrage strict venu du ministère avec des injonctions à faire ceci ou cela, à étudier tel texte est ressenti par l'immense majorité des collègues comme une nouvelle défiance de l'institution vis à vis d'eux. Nos collègues sont fermement attachés, tout comme l'était Samuel Paty, à leur liberté pédagogique, notre fédération soutient pleinement les collègues dans la défense de cette liberté pédagogique, liberté pédagogique inscrite dans nos différents statuts. Toute latitude doit donc être donnée aux personnels en ce qui concerne la reprise des cours le 2 novembre.

Monsieur le Recteur vous nous répondez peut-être que certaines des revendications que nous portons ne dépendent pas de votre volonté, cela n'est pas inexact mais il y a cependant des sujets sur lesquels vous êtes en responsabilité :

Tout d'abord sur la **question de la protection fonctionnelle et de l'application de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983**. De nombreux collègues dans l'académie attendent des réponses aux demandes de protection fonctionnelle qu'ils ont formulées. Ainsi deux collègues du département de Haute Garonne ont fait le 27 mai une demande de protection fonctionnelle, elles attendent toujours une réponse ! Une collègue du département du Tarn qui a formulé cette même demande au mois de juillet, demande qui a été transmise par la DSDEN du Tarn au rectorat le 17 juillet avec un avis favorable de l'IEN de la collègue n'a toujours pas de réponse à ce jour malgré les démarches entreprises auprès des services du rectorat. **Il n'est pas possible de laisser des collègues victimes de harcèlement, de menaces, d'injures, de diffamations ou d'outrages sans réponses de la part de l'institution.**

Nous vous demandons Monsieur le Recteur, de donner des consignes et des moyens pour que ces dossiers soient traités très rapidement et que la protection fonctionnelle soit enfin accordée aux collègues.

Des situations similaires existent aussi pour des **collègues victimes d'accident du travail**, accidents du travail qui résultent d'ailleurs parfois d'agressions d'élèves ou de parents. Ces collègues sont, plusieurs semaines voire mois après ces accidents toujours en attente d'une décision d'imputabilité au service. Ces dossiers ne sont pas traités dans les délais dans l'académie, ainsi une enseignante d'un collège du Tarn qui a fait une demande d'imputabilité au service pour des faits remontant au 1 octobre vient d'apprendre qu'elle ne sera reçue par un médecin expert que le 9 décembre. Comment dans cette situation le collègue ressent t-il tout le soutien de l'institution qu'il est en droit d'attendre ?

Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Recteur de donner des consignes pour que ces demandes soient traitées rapidement et que l'imputabilité au service soit reconnue même quand le rectorat n'est pas en mesure de faire procéder à une expertise dans des délais raisonnables.

Monsieur le Recteur **vous pouvez aussi agir à propos de la situation matérielle de nos collègues AESH, en mettant en œuvre un déroulement de carrière** comme à Poitiers et à Clermont, en assurant **le paiement des frais de déplacement de ces collègues.**

Monsieur le Recteur vous pouvez aussi agir pour que les collègues qui souhaitent rencontrer le médecin de prévention puisse le faire et que les collègues qui doivent se déplacer sur de longues

distances car il n'y a pas de médecin de prévention dans leur département voient leurs frais de déplacement pris en charge.

Monsieur le Recteur vous pouvez aussi agir afin de préserver la liberté pédagogique des enseignants et afin que soit respecté, pour les collègues le libre choix des formations.

Face à la gravité de la situation que nous connaissons aujourd'hui, notre fédération attend des réponses concrètes et des actes. »

Monsieur le Recteur a demandé à Monsieur le Secrétaire général de répondre aux revendications locales exposées par Force Ouvrière :

- En ce qui concerne les demandes de protection fonctionnelle « j'en signe tous les jours, il s'agit probablement de situations particulières, je vous propose de les recenser et de vous répondre »
- En ce qui concerne les AESH cela fait partie des priorités de l'académie, il y eu déjà eu une revalorisation (en fait l'augmentation du nombre de point d'indice qui résulte simplement de l'augmentation du SMIC), nous sommes dans une phase où nous allons examiner ces questions, vous allez être convoqués pour un Groupe de Travail dans le courant du mois de novembre, la question sera ensuite à l'ordre du jour du CTA. Le texte sur les AESH référents sera mis en œuvre dès la rentrée des congés.
- Sur les frais de déplacement pour rencontrer le médecin de prévention, pour l'instant on ne prend pas cela en compte.

La représentante Force Ouvrière en CHSCTA est ensuite intervenue pour rappeler l'importance des CHSCT par rapport aux conditions de travail des collègues, elle a indiqué que lors de la précédente audience avec Monsieur le Recteur où nous avons porté les dossiers de collègues en situation de handicap pour lesquels les préconisations de la médecine de prévention n'étaient pas respectées il nous avait été répondu que l'on devait en discuter en CHSCTA. Mais cela n'a pas été possible, car lorsque nous avons voulu porter l'attention du CHSCTA sur ces dossiers il nous a été répondu que nous ne pouvions pas examiner de dossiers individuels. Nous demandons donc à nouveau que cette instance puisse fonctionner correctement et que les dossiers relatifs aux conditions de travail des collègues puissent être examinés. Nous avons aussi dénoncé les nombreuses ingérences des parents d'élèves et des élus par le biais des Conseil d'administration des EPLE et des conseils d'école et que cette possibilité de remettre en question les enseignants fragilise de nombreux collègues. Quand aux déclarations sur l'islamo-gauchisme, elles ne sont pas de nature à apaiser la situation et à rassurer les enseignants sur le soutien dont ils peuvent bénéficier de la part du ministre.

Monsieur le Recteur a indiqué ne pas vouloir réagir par rapport aux propos du ministre sur l'université.

Monsieur le Secrétaire Général a indiqué que selon lui le CHSCT ne traite pas de situation individuelles mais des mesures de prévention à adopter

La FNEC FP FO considère qu'il faut commencer par se pencher sur des situations précises de collègues pour voir comment on peut résoudre les problèmes de condition de travail qu'ils rencontrent et que cela permet dans un deuxième temps de mettre en œuvre des mesures de prévention afin que ces situations ne se reproduisent pas. Si on ne se penche pas avec précision sur ces situations comment connaître les mesures de prévention à mettre en œuvre ? C'est la position que nous continuerons à défendre en CHSCT.

La représentante du SNFOIEN est aussi intervenue, elle a dit , à nouveau, au Recteur à quel point les infirmier-es sont cette année particulièrement épuisés, leurs missions étant à destination des élèves, des personnels et aussi en tant que conseillères techniques des chefs d'établissement. Elle a demandé qui soutient les infirmiers?

Pour véritablement soutenir les infirmier-es il est indispensable de leur donner les moyens d'accomplir la mission qui leur est confiée, que les suppressions appelées "redéploiement" de postes envisagées pour la rentrée 2021 soient annulées et qu'au contraire des postes d'infirmier-es soient créés.

« Nous ne manquons pas de reconnaissance en mots par le Ministre, le Recteur ainsi que les Dases, mais nous avons besoin de reconnaissance en actes. Nous demandons la prise en compte des revendications portées depuis des années et urgentes à appliquer pour soutenir les infirmier-es : augmentation de l'IFSE (les 3% prévus sont symboliques puisque le gel du point d'indice depuis 2000 entraîne une perte de 20% du pouvoir d'achat), intégration des infirmier-es dans les primes décidées lors du Grenelle, application de la loi sur la NBI Handicap, rémunération des stages de PSC1. »

A ces revendications Monsieur le Secrétaire général indique qu'une augmentation de 3 % de l'IFSE est prévue et qu'il y aura un peu mieux sur le CIA.

Des représentants de la FSU sont aussi intervenus pour indiquer qu'ils souhaitent que la liberté pédagogique des enseignants soit respectée et qu'un cadrage trop précis de la part du ministère serait une remise en cause de cette liberté pédagogique. Il ont aussi indiqué avoir des doutes sur la pertinence de la présence d'élus dans les établissements lors de cette journée du 2 novembre. La CFDT a pour sa part souhaité la présence des élus.

Pour sa part la FNEC FP FO a rappelé que la liberté pédagogique des enseignants doit être absolument respectée y compris sur la question de la présence d'élus le 2 novembre.

Certains représentants des personnels paraissent surpris que notre fédération soit porteuse, lors de cette audience, de revendications. Nous considérons que la situation impose que les revendications des personnels sur leurs conditions de travail soient enfin entendues, les drames que vit l'Éducation nationale, les décès de Samuel Paty mais aussi de Christine Renon il y a un peu plus d'un an posent de réelles questions, des réponses doivent être données !